

Les subsides

Deuxièmement, je voudrais demander si ma province pourra acheter de l'électricité à la province de Québec au même prix que, disons, le Vermont, le Maine ou le New Hampshire? Je me rends compte que le consommateur doit payer les frais de transit. Ils sont réclamés aux Américains aussi bien qu'à ma province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pourrons-nous obtenir de l'énergie de l'Hydro-Québec, ou même encore de la New Brunswick Power Commission, à 10c. le kilowatt si c'est le tarif qu'ils demandent aux Américains?

M. Masse: Madame la Présidente, je voudrais être bien certain que mon collègue me demande si le Québec ou le Nouveau-Brunswick vont subventionner le tarif de l'électricité dans l'Île-du-Prince-Édouard? Est-ce bien la question qu'il a posée?

M. Henderson: Madame la Présidente, si l'État du Maine commande x kilowatts d'électricité au Québec ou au Nouveau-Brunswick, est-il prévu que l'Île-du-Prince-Édouard—ou la Nouvelle-Écosse, d'ailleurs, qui vient en deuxième position pour les frais d'énergie les plus élevés du Canada—pourront profiter du même marché? Leur consentira-t-on le même tarif?

M. Masse: Madame la Présidente, il est bien évident que l'électricité est à vendre et est offerte à tous. Si Hydro-Québec a des excédents ou si l'Île-du-Prince-Édouard veut conclure un contrat à long terme avec cette société, elle devra négocier avec celle-ci. Si le prix lui convient, Hydro-Québec signera un contrat avec cette province. Rien dans l'accord de libre-échange n'empêchera les services publics canadiens de signer des contrats avec une province. La question qui se pose est . . .

M. Henderson: Le prix.

M. Masse: Le prix? Le prix de l'électricité est toujours fonction de son coût de fabrication. Voilà pourquoi il y a des prix différents. Les coûts sont fonction de la distance au marché et autres choses du genre. Il n'y a pas de prix unique comme pour le baril de pétrole qui a ce qu'on appelle un prix international pendant x jours ou mois. L'électricité, c'est tout à fait autre chose. Elle se vend ou bien sous contrat à long terme, ou comme excédent. Si c'est comme excédent, alors c'est une question de cours. Le réseau a intérêt à vendre au prix le plus élevé possible. Mais s'il s'agit d'électricité fabriquée avec un nouveau barrage, un nouveau réacteur Candu ou une nouvelle centrale au charbon, les réseaux n'ont pas intérêt à la vendre autrement qu'au prix réel. Autrement ils subventionneraient quelqu'un d'autre. De ce point de vue là, les règles fondamentales n'ont pas changé. Il ne faut jamais oublier que le marché de l'électricité est plus compliqué que celui du gaz ou du pétrole.

Je comprends très bien les problèmes de l'Île-du-Prince-Édouard. Normalement, il faut avoir été ministre de l'Énergie, des Mines et des ressources pendant des années pour avoir fait autant de voyages dans cette province. J'y suis allé je ne sais combien de fois depuis l'année et demie que je suis ministre. J'ai rencontré mon homologue provincial maintes fois ici à Ottawa et à Charlottetown. J'ai visité divers sites de la province avec le ministre. Je m'intéresse vraiment à l'Île-du-Prince-Édouard. Mais ce n'est pas une décision prise à Ottawa qui va résoudre les problèmes de cette province. Je peux vous donner l'assurance que nous allons poursuivre nos entretiens et les initiatives que nous avons prises. Nous avons déjà investi

des millions de dollars dans un accord d'économie d'énergie portant sur l'utilisation d'énergie de remplacement avec sa province. Le député peut avoir l'assurance que cette question ne nous sortira pas de l'esprit parce qu'elle s'inscrit dans mon désir de veiller à ce que la province soit très justement traitée.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'aimerais poser au ministre une question qui concerne en particulier la population albertaine. J'y suis allée en fin de semaine dernière et je pense que les gens qui examinent l'accord de plus près du point de vue de ses conséquences pour l'avenir s'inquiètent de plus en plus. Si je comprends bien, cet accord va donner lieu à une politique énergétique continentale qui viendra remplacer une politique énergétique canadienne ou albertaine. Cela veut dire que les Albertains ne pourront pas se servir de leurs très abondantes ressources énergétiques pour créer une réserve énergétique provinciale. Si, plus tard, ils ont le désir ou l'obligation de favoriser leurs propres consommateurs, ils ne pourront plus le faire. Ils seront incapables de promouvoir l'usage du pétrole et du gaz albertaines auprès de l'industrie albertaine à des prix réduits, par exemple dans l'industrie pétrochimique. Ils perdent vraiment de leur marge de manoeuvre pour diversifier leur économie, ce qui est si important pour des économies fondées sur des ressources naturelles.

A mon avis la politique énergétique continentale n'est pas l'unique sujet d'inquiétude, car il est bien évident que pour le Canada c'est le premier pas vers la perte de sa souveraineté.

[Français]

M. Masse: Madame la Présidente, je crois qu'il y aurait lieu, si nous voulons avoir un débat raisonné sur la question du libre-échange, de définir une fois pour toutes, en termes légaux et reconnus sur le plan international, ce qu'est une politique énergétique continentale. Le jour où on aura défini cela, on pourra alors savoir si oui ou non c'est une politique continentale. Peu importe ce qu'il l'appelle, je crois qu'il faudrait qu'on définisse ce qu'on entend par cette question de politique énergétique continentale. Il n'y a pas de politique énergétique continentale au sens où les deux gouvernements ont une politique commune. Si nous avions une politique énergétique continentale, nous aurions une politique commune, nous aurions un tarif envers les tierces parties commun, nous aurions un seul système de fiscalité, nous aurions un seul système de protection de l'environnement, *et cetera, et cetera*, ce qui est parfaitement faux. Ce n'est pas là la réalité. Ce que nous avons, c'est un accès à un plus grand marché. Le Canada va définir ses politiques en matière d'énergie, comme il l'a d'ailleurs fait par le passé. Rien dans l'Entente ne met en cause les questions de protection de l'environnement. Rien dans l'Entente ne met en cause les questions de fiscalité, les décisions réglementaires que nous voulons imposer, les calculs que nous voudrions imposer pour nos surplus. Rien dans l'Entente ne met en cause ces questions-là. Ce que l'Entente accorde c'est un marché de plus aux producteurs dans le secteur de l'énergie. Ce que l'Accord stipule c'est que les deux parties s'entendent pour ne pas imposer des taxes à l'exportation, imposer des taxes à l'importation ou des barrières de ce genre. Ce que l'Accord nous donne au Canada c'est un marché de plus.